

Protocole d'accord contractuels de la fonction publique (31 mars 2011)

La CFDT s'engage pour les contractuels.

Après six mois de négociations, la CFDT a signé le protocole d'accord sur la « sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels des 3 fonctions publiques ». Ce protocole est l'aboutissement d'un long processus de négociation dans lequel la CFDT s'est fortement impliquée. Il permettra d'aboutir à de réelles améliorations de la situation des agents contractuels :

- en favorisant l'accès à l'emploi titulaire par la création de concours spécifiques ;
- en transformant les CDD en CDI pour les personnes employées de manière discontinue pendant 6 ans ;
- en encadrant mieux les cas de recours au contrat et leurs conditions de renouvellement ;
- en améliorant les droits individuels et collectifs des agents contractuels (formation professionnelle, rémunération, indemnisation chômage, protection sociale complémentaire...).

La CGT, l'Unsa, la CGC, la CFTC, la CGC et FO signent également ce protocole qui concerne des milliers d'agents dans

la fonction publique. Seules la FSU et Solidaires ne sont pas signataires.

Rappelons qu'un protocole d'accord n'a pas de valeur juridique immédiate. C'est un engagement du gouvernement de publier les lois, décrets, arrêtés et circulaires pour la mise en œuvre du protocole. Ce processus prendra sans doute plusieurs mois.

[SPAgri_ACCORD_CONTRACTUELS_2011_version_couleur_cle079776-1](#)